

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

le 20 juin 1991

Le Général
Chef de l'Etat-Major Particulier

Non. Ne Les
encore rien
~~la~~ M'en
Roya. parler
FTJ

- N O T E -

à l'attention de Monsieur le Président de la République
(sous-couvert de Monsieur le Secrétaire Général) *MT*

O B J E T : RWANDA - Point de situation.

La situation est calme dans l'ensemble du RWANDA excepté dans la zone frontalière Nord, où les incursions des rebelles ougando-tutsis se poursuivent à partir de leurs bases ougandaises.

Le Président ougandais MUSEVENI a fait expulser le détachement d'observateurs rwandais qui participait, côté ougandais, au contrôle de la frontière depuis décembre 1990.

La promulgation d'une nouvelle constitution plus démocratique et l'avènement du multipartisme créent une fébrilité nouvelle dans les milieux politiques. L'union constatée jusqu'à présent face à l'agression extérieure s'affaiblit peu à peu, dès lors que la menace d'une offensive victorieuse des rebelles vers KIGALI devient moins crédible avec l'amélioration des qualités opérationnelles de l'Armée rwandaise.

Dans ce contexte la question se pose du maintien au RWANDA des éléments militaires français mis en place pendant les événements :

- la compagnie de KIGALI (160 hommes),
- le détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI 30 hommes).

Il est difficile d'envisager le retrait simultané des deux éléments et il est probable que le

Président HABYARIMANA souhaitera le maintien de la totalité du dispositif.

J'estime toutefois, en accord avec les Ministères des Affaires Etrangères, de la Défense et vos conseillers pour l'Afrique que la présence permanente de la Compagnie française à KIGALI ne se justifie plus militairement. Notre dispositif en Afrique centrale permet, en cas de nécessité, de ramener un tel volume de forces sur préavis d'une dizaine d'heures. Toutefois le retrait de la compagnie risque d'être interprété comme un désengagement de la FRANCE et ne devrait intervenir qu'après en avoir expliqué les raisons au Président rwandais.

Par contre, si les autorités rwandaises le demandent, le maintien du DAMI, demeure souhaitable pour quelque temps. Il est certain, qu'outre l'aide apportée à l'instruction des forces rwandaises, la présence de ces conseillers, notamment dans le Nord Ouest à RUHENGARI, apporte à nos ressortissants une sécurité particulièrement recherchée. Le départ de la Compagnie française de KIGALI ne peut qu'accentuer cet aspect.

Le Ministère des Affaires Etrangères envisage d'effectuer une mission à KIGALI début juillet. Je souhaiterais pouvoir faire connaître vos directives sur l'évolution de notre dispositif militaire dans ce pays.



Général QUESNOT